

JOURNAL DE LA HAYE.

LA HAYE. 11 Mars. La sympathie pour les malheureux et les opprimés est sans doute un noble sentiment en soi, mais il ne faut pas qu'il dégénère en mégalomanie ou en don-que-pas-tuisme, sous peine de jeter du ridicule sur la cause dont on se déclare le champion...

LA HAYE. 11 Mars. La sympathie pour les malheureux et les opprimés est sans doute un noble sentiment en soi, mais il ne faut pas qu'il dégénère en mégalomanie ou en don-que-pas-tuisme, sous peine de jeter du ridicule sur la cause dont on se déclare le champion...

le Constitutionnel professait les mêmes sentiments, l'été de cette différence seulement, que les Débats expriment une demande douloureuse du succès de l'insurrection, tandis que le National et la Réforme exhortent les Français à secourir les Polonais. Nous reproduisons ici le commencement d'un article que la Réforme publie sous le titre: 'Souscription pour la réclamation polonaise'.

BUREAU DE LA REDACTION. La Haye, Lager Nieuwpoort. BUREAU DE L'ABONNEMENT. Chez M. Van Weeldek, Spuis, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de la Haye.

3^e Délibération des présidents de section extra-ordinaire sur la marche à imprimer aux travaux des sections; Faculté, accordée aux présidents de section, de provoquer dans leurs sections respectives la discussion sur des points importants qui n'auraient été soulevés que dans une seule section, et qui cependant peuvent exercer une certaine influence sur la décision définitive de la chambre.

La nationalité polonaise, reconnue dans l'adresse annuelle des chambres comme un droit sacré, n'a peut-être besoin que d'un admirable mouvement d'éloquence de M. de Lamartine ou de M. Berryer pour devenir un fait accompli.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux avait nommé une commission pour reviser le règlement d'ordre de la Chambre. M. Faber van Rijmsdyk, rapporteur de ladite commission, a lu son rapport dans la séance du 10 février.

Voilà quant aux principes, et l'on voit qu'ils sont tout autres que ceux qui prédominent en Belgique, où le ministre des finances met en première ligne les exigences brutales du fisc, et ne s'inquiète que secondairement de tout le reste.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 12 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XL. La provocation. continua Beauchamp, je profitai du silence et de l'obscurité de la salle pour sortir sans être vu. L'huissier qui m'aurait attendu à la porte. Il me conduisit à travers les corridors jusqu'à une petite porte donnant sur la rue de Vaugirard. Je sortis l'âme brisée et ravi tout à la fois, pardonnez-moi cette expression, Albert, brisée par rapport à mes vœux de la vengeance de cette jeune fille poursuivant la vengeance paternelle. Oui, je vous le jure, Albert, de quelque part que vienne cette révélation, je dis, moi, qu'elle peut venir d'un ennemi, mais que cet ennemi n'est que l'agent de la Providence.

voir la chose du même point de vue que vous. Ce qui vous semble venir, à vous, d'une source céleste, me semble venir à moi, d'une source moins pure. La Providence me paraît, je vous l'avoue, fort étrangère à tout ceci, et cela heureusement, car au lieu de l'invisible et de l'impalpable messagère des récompenses et des punitions célestes, je trouverai un être palpable et visible, sur lequel je me vengerai, oh! oui, je vous le jure, de tout ce que je souffre depuis un mois. Maintenant, je vous le répète, Beauchamp, je tiens à rentrer dans la vie humaine et matérielle, et si vous êtes encore mon ami comme vous le dites, aidez-moi à trouver la main qui a porté le coup.

pulaire, qui ne peut pardonner au comte de Morcerf d'être pair de France. Et, tenez, cette rupture de mariage sans raison donnée; oui, c'est bien cela. — Informez-vous, Albert (mais ne vous empotez pas d'avance), informez-vous, dis-je, et si la chose est vraie... — Oh! oui! si la chose est vraie, s'écria le jeune homme, il me payera tout ce que j'ai souffert.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Le nombre des voyageurs qui ont pris le chemin de fer de l'Est et du montant de la recette pendant le mois de février dernier.

Table with 4 columns: STATIONS, Nombre des voyageurs, Montant des recettes, Produit du transport des marchandises, etc. Rows include stations like Valenciennes, Lille, Arras, etc.

Total des recettes... 32,502.51

On lit dans le Journal des Débats, du 8 mars: Les émigrés polonais ont été des paroles d'union et de confiance dans celui que ces émigrés ont appelé leur chef naturel.

On lit dans le Phare des Pyrénées: Une lettre de la Corogne annonce la perte, corps et biens, à Corcobion, d'un navire à vapeur anglais dont on ne connaissait pas encore le nom, venant de l'Inde et se rendant en Angleterre.

seront rencontrés, il en restera un sous les feuilles. Dans le plus grand mouvement, Albert se précipita vers le jeune homme.

rêts un grand nombre d'animaux de toute espèce et morts de froid. Cette rigueur du climat actuel de l'Amérique contraste singulièrement avec la douceur du temps qu'on éprouve en Europe.

Nouvelles de Pologne

La Gazette générale de Prusse du 6 mars, nous avait annoncé hier, confirmant ce que nous avons dit, la nouvelle de la soumission de Cracovie, que nous avons annoncé hier.

La Gazette de Prusse ne dit pas comment il se fait que les Russes, dont aucun journal n'avait jusqu'à présent signalé l'approche, sont entrés les premiers dans la ville insoumise.

Suivant la Gazette d'Augsbourg les prisons de l'archiduc renfermaient plus de 500 prisonniers, parmi lesquels 300 Polonais, plus de 100 employés des grands propriétaires fonciers et 9 prêtres.

Crise ministérielle en Belgique

La crise ministérielle, dit l'Indépendance, semble aujourd'hui un peu plus complète qu'elle ne l'a été jusqu'ici, en ce sens qu'on ne sait même pas si quelqu'un est chargé maintenant de constituer le cabinet.

Le Commerce belge dit: Nous n'avons rien de précis à dire aujourd'hui sur l'état de la crise ministérielle. Si nous sommes bien informés, ce n'est qu'hier, dimanche, que M. Van de Weyer a annoncé, d'une manière définitive, à former un nouveau cabinet.

— Une seule personne a écrit cependant. — Une seule. — Oui! et cette personne, c'est vous! — J'ai écrit, sans doute, il me semble que lorsqu'on marie sa fille à un jeune homme, on peut prendre des renseignements sur la famille de ce jeune homme; c'est, non-seulement un droit, mais encore un devoir.

Le Politique prétend qu'il est question aujourd'hui de la formation d'un ministère dont MM. de Theux et de la Coste feraient partie.

Le Politique s'attaque surtout à M. Van de Weyer; c'est lui qu'il rend responsable de la crise.

Il nous saisissons bien dit, que la position était difficile pour M. le ministre de l'intérieur. Mais ces difficultés, et les crises, et les tempêtes, n'ont pas empêché M. Van de Weyer de rester à son poste.

Nous plaignons donc sincèrement tout ministre qui osera vouloir remplir les devoirs de sa position avec l'aide de M. Verhaegen et les éloges de l'Observateur.

Nous plaignons donc sincèrement M. Van de Weyer, il avait mieux à faire que ce qu'il a fait pendant le court espace de temps qu'il a passé par là. Il avait la noble ambition de rendre des services au pays; il a passé les siens dans une pensée qui l'honorait, puisqu'il venait prêter appui au pouvoir contre les violences des partis.

Pendant tout le temps qu'a duré la crise, le Journal de Bruxelles s'est presque constamment renfermé dans un silence absolu. Entre les deux grandes opinions qui ont concouru à doter la Belgique d'une loi fondamentale garantissant à tous la liberté, il y a, dit-il aujourd'hui, un point de contact (naturel): c'est le respect des libertés, des droits de tous.

Voilà ce que nous cherchons en vain, à moins qu'on n'attache cette portée aux prétentions exagérées d'un parti qui supplée à la force par la violence, et qui compte dans ses rangs tous les débris des coteries les plus hostiles à l'indépendance nationale et aux libertés constitutionnelles.

Deux propositions émanées de l'initiative individuelle occupent la chambre; la proposition de M. de Saint-Pris, relative à la conversion, et au remboursement du 3 p. 100, et celle de M. de Rémusat, qui a pour but d'étendre le cercle des incompatibilités entre les fonctions salariées et le mandat de député.

Christo, votre père, est venu me demander ma fille officiellement, comme cela se fait quand on veut en finir, j'ai refusé, j'ai refusé net, c'est vrai, mais sans explication, sans éclat. En effet, pourquoi aurais-je fait un éclat, moi! En quel honneur ou le déshonneur de M. de Morcerf m'importait-il? cela ne faisait ni baisser ni hausser la rente.

(La suite à demain.)

Il n'est pas de les résoudre, mais de mettre en relief la résistance du ministère aux réformes les plus légitimes, même quand il s'agit de celles auxquelles il a donné depuis longtemps un assentiment de principe. Les questions se posent aujourd'hui bien moins devant la Chambre que devant les électeurs.

Sous ce rapport, la proposition relative à la conversion de la rente est une bonne manœuvre pour l'opposition. Le ministère n'a pas le beau rôle. Le pays veut cette grande réforme financière qui s'est accomplie dans tous les états qui ont la pratique du crédit public. La France seule fait exception; son crédit est sinon le premier, du moins le second éredit du monde, et ce qu'on fait des gouvernements de posant d'une puissance de moyens incomparablement inférieurs, le gouvernement français ne peut ou ne veut pas le faire. L'opposition a compris que le gouvernement n'aurait pas l'avantage dans le débat; elle a donc habilement agi en présentant la proposition sur le remboursement de la rente; et en se préparant devant la chambre une défense qui plaidera sa cause devant les électeurs.

La proposition de M. de Remusat, qui date de l'année dernière, a été complètement repoussée par la commission à une époque où la majorité ministérielle était moins prononcée et moins résolue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aussi le résultat de la session dernière sera-t-il, à plus forte raison, confirmé dans la session actuelle.

On a commencé avant-hier la discussion sur la proposition de M. de St. Priest, relative à la conversion des rentes. M. de St. Priest a déclaré que ce n'est pas le vote de la conversion des rentes qu'il demande, mais la suppression de la loi de 1825, et la manifestation de l'intention de l'Assemblée nationale de la considérer. M. de Lamartine a repoussé le principe d'une conversion. M. Dillon-Barrat a appuyé la proposition de M. de St. Priest, et M. le ministre des finances a déclaré que cette mesure ne rapporterait à l'état qu'une économie de 10 millions, était inopportune, et que dans le moment actuel, à une époque où le pays entre dans de grandes entreprises de travaux publics, la mesure serait imprudente et pourrait amener de grands désastres financiers, sinon une catastrophe. Il n'y avait pas encore de solution au départ du courrier; mais elle n'était pas douteuse.

Voici comment notre correspondant nous transmet le résumé du discours prononcé par M. de Lamartine.

L'orateur donne lecture du rapport, et conclut que le gouvernement n'a pas le droit de faire la conversion. L'autour de la proposition vous a dit: l'horizon est calme, les conditions politiques sont favorables, le 19 février est le jour est mal choisi par le pour cette déclaration. L'Amérique s'agite au sujet de l'Orégon; une guerre, Dieu en préserve le monde! est peut-être sur le point d'éclater entre elle et l'Angleterre; 100,000 de nos soldats combattent en Afrique avec des succès divers. Enfin, voilà la Pologne, non morte, qui donne un signe de vie et se lève pour reconquérir sa nationalité.

Les bureaux se sont ensuite occupés de la proposition de M. de Gasparin, relative aux conditions d'admission dans les emplois publics. La discussion préliminaire qui a été engagée n'a pas été favorable à l'auteur de la proposition. Plusieurs membres ont fait ressortir nettement la défecuosité.

Nouvelles du Caucase.

St-Petersbourg, 6 février.

Les rapports du général-major prince Andronnikoff, qui commandait le Daghestan pendant l'absence du prince Gougorouki, contiennent des détails sur l'impression favorable produite sur les tribus du Daghestan central par le désastre des Murides non loin de Hodjal-Makhi. Le district de Moukarsk a été purgé des agents de Chamil, sans qu'on ait tiré un seul coup de fusil, et les habitants se sont soumis sans conditions aux autorités du khanat de Kuzikoumuk.

Le plus grand calme continue de régner dans le Daghestan méridional et septentrional, de même que sur la ligne du Caucase et dans le pays de la mer Noire.

En annonçant la destruction du bois de Goïto, il avait été dit qu'au mois de janvier les troupes se concentreraient de nouveau pour faire les coupes nécessaires dans la forêt de Ghéki. Dans ce but, le général-major Nestéreff a quitté, au milieu de ce mois, le fort de Volinsk, à la tête d'une colonne de 6 bataillons, 6 escadrons et 10 bouches à feu, tandis que le lieutenant-général Freitag organisait à Vozdvinsk une autre colonne de 10 bataillons et 10 pièces de canon, avec 4 mortiers à la Cohorn. Ces deux colonnes, composées d'expéditionnaires, après avoir eu avec les indigènes de faibles escarmouches, marchèrent sur la forêt de Ghéki de deux côtés différents. La canonnade exécutée par le général Freitag sur la lisière du bois où l'attendait les Tchetchènes servit de signal au général Nestéreff, qui s'ébranla aussitôt de la position qu'il occupait sur le ruisseau de Vallerik. L'ennemi ne pouvant résister ni au feu de l'artillerie, ni à la double attaque de nos troupes, chercha son salut dans la fuite; nos colonnes occupèrent la forêt de Ghéki et commencèrent immédiatement à couper et à brûler le bois le long du passage. Ces travaux se poursuivaient vigoureusement, et malgré des efforts des Tchetchènes qui engageaient souvent la fusillade avec nos troupes, notre perte était tout-à-fait insignifiante, à la date du 19 janvier.

On a reçu d'excellentes nouvelles de la rive droite de la ligne du Caucase. Le lieutenant-général Zavadoffski, qui commande temporairement dans ces contrées, annonce que sur l'invitation des chefs Abadseks, il s'est rendu le 3 janvier sur la ligne de la Laba, pour terminer les négociations relatives à la soumission de cette peuplade au sceptre de l'empereur. Les députés et les notables Abadseks étaient déjà préalablement rassemblés au fort de Mokhochew. Les pourparlers ont duré plusieurs jours, et enfin, le 8 janvier, les anciens de la nation et les effendi ont signé au nom de tous les Abadseks demeurant entre les rivières de Peha et de Pésoung, les conditions qui leur avaient

été proposées pour leur réintégration au nombre des sujets de l'empire.

La grande et belliqueuse peuplade des Abadseks, qui compte environ cent mille âmes, a offert cette soumission volontairement et sans avoir été contrainte par la force de nos armes. Elle s'est engagée à vivre paisiblement dans ses limites, à entretenir désormais des relations de bonne amitié avec nous, à ne pas donner asile à des gens suspects, à s'opposer aux entreprises hostiles des autres tribus, à ne pas enfreindre nos lois et à établir un gouvernement et une administration stables et conformes aux usages du pays.

Cet événement aura de grands résultats pour la situation de la ligne du Caucase et fera une impression marquante sur les autres peuplades déjà portées à la paix et parmi lesquelles celle des Chapsounges n'attend que le printemps pour conclure les négociations de sa soumission.

Pendant ces derniers temps et avant leur soumission définitive, les Abadseks s'étaient très-bien conduits et avaient cessé toute hostilité contre notre ligne de la Laba, prouvant par là leur tendance à la paix et leur désir de remplir, les promesses qu'ils ont faites au général-en-chef l'automne dernier.

Le calme dont jouit cette partie de la ligne a beaucoup contribué au succès des travaux qu'on achève sur la Laba. Les forêts et les villages situés sur cette rivière sont dans l'état le plus florissant. Les troupes, ainsi que les non-combats, n'ont presque pas eu de maladies pendant l'année dernière. Les cosaques du régiment de la Laba ont eu une si belle récolte, que les plus pauvres d'entr'eux se trouvent dans l'abondance. Les villages de Mikhaïlovka et de Pétropavlosk, construits l'été dernier, présentent un aspect de bien-être vraiment remarquable. Quoiqu'elles aient été fondées au mois de juin dernier, elles contiennent déjà, l'une 210 et l'autre 214 maisons, sans compter les boutiques et les établissements communaux. Grâce à leurs excellentes récoltes, les cosaques vivent dans l'abondance, et ils ont profité du calme qui règne parmi les peuplades voisines, pour préparer sur l'autre rive de la Laba les bois de construction nécessaires pour compléter leur établissement.

Nouvelles de Suisse.

Les élections pour le grand-conseil ont eu lieu à Berne, le 2 mars. Le résultat de l'opération était prévu: M. Ochsenben, le généralissime des corps francs, a réuni à Nidau 1,055 voix; M. Neuhaus a dû se contenter de 33 voix à Biel, qui le nommait jusqu'à présent; il est vrai que son nom est sorti ailleurs du scrutin, la grande majorité des membres de la nouvelle assemblée est ultra-libérale, Berne n'a nommé qu'un seul conservateur contre six radicaux. Dans tout le canton, les élections ont ressemblé à de véritables saturnales.

Le généralissime des corps francs, M. Neuhaus et ses collègues ont dû lire son rapport, qui conclut à la destination des indisciplinés.

Plusieurs journaux anglais et français ont publié une lettre dans laquelle M. Mazzini, réfugié italien, invitait le *corort* à rappeler les soldats suisses engagés au service des cours de Rome et de Naples. M. Mazzini a longtemps habité la Suisse; il n'en est que plus étonnant de le voir ignorer jusqu'aux principes les plus élémentaires du droit politique de ce pays. Le *corort* n'a rien à voir dans la question qu'il soulève; l'article 8 du pacte fédéral accorde à chaque canton le droit de faire et de signer des capitulations militaires avec tous les états qui sont en bons rapports avec la confédération. Si le *corort* voulait intervenir dans une affaire pareille, les cantons lui répondraient par une lettre de non-recevoir. Il y a plus, certains cantons, Zurich entre autres, se sont interdits les capitulations militaires; il n'y en a pas moins en ce moment même 1,300 Zurichois à Naples, 300 à Rome, et plusieurs centaines à Alger et dans les colonies hollandaises de l'Inde. M. Mazzini, qui n'a pas en les mêmes scrupules que ceux de Zurich, a pu récemment aller au service de Naples. C'est tout d'abord à ces cantons, et en parti qu'il y domine actuellement, qu'il aurait dû s'adresser, et M. Mazzini, et les journaux qui se sont mis pour lui en frais de déclamation.

Le grand-conseil a adopté le décret suivant.

Le grand-conseil de la république de Berne.

Vu la déclaration du 27 janvier, signée par MM. les conseillers d'Etat Neuhaus, ancien avoyer; Weber, Leibundgeet, Bigler, Jaggi, Schmalz, Steinhauer, Banderer, Dahler.

Vu le décret du grand-conseil du 12 février, et l'arrêté du 19 du même mois, par lequel les neuf conseillers d'Etat susmentionnés ont été sommés de donner la déclaration tranquillisante qu'ils prêteront les mains à l'exécution du décret du 12 février.

Attendu que cette déclaration n'a pas été donnée d'une manière satisfaisante, et que M. l'avoyer Neuhaus a annoncé, tant en son nom qu'au nom de ses huit collègues, persister dans la déclaration du 27 janvier dernier.

Considérant que, par cette conduite, les neuf conseillers d'Etat se sont mis en opposition avec les décisions positives du grand-conseil, et que la continuation d'un pareil état de choses pourrait avoir des suites fâcheuses pour les intérêts les plus précieux de l'Etat; faisant application de l'art. 20 de la constitution, décrète:

MM. les conseillers d'Etat Neuhaus, vice-avoyer; Weber, Steinhauer, Leibundgeet, Regler, J. Jaggi, Schmalz, Banderer, Dahler, sont révoqués de leurs fonctions de membres du conseil exécutif.

Le grand-conseil exprime le regret que la déclaration des neuf conseillers d'Etat en date du 27 janvier 1846, ait donné lieu à des mésintelligence et ex-cès de la méfiance.

Toutefois, considérant la nécessité d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix, ainsi que d'une administration régulière dans le canton de Berne, et confiant dans la loyauté et dans le patriotisme des neuf conseillers d'Etat, le grand-conseil décrète qu'il ne sera pas donné d'autre suite à cette affaire.

Il est en outre recommandé au conseil exécutif de tenir avec fermeté les rênes de l'Etat et de veiller à la stricte et complète exécution des lois, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choses ait remplacé les autorités actuelles.

Nouvelles de Saxe.

Dresde, le 4 mars.

Les journaux avaient annoncé ces derniers jours que le gouvernement avait ordonné à tous les Polonais résidants, de quitter la Saxe. Cette mesure paraissant d'une sévérité extraordinaire, et lésant en même temps les principes d'hospitalité et les intérêts matériels du pays, le député de Gablevitz en a fait dans la séance de la 2^e chambre de ce jour, l'objet d'une interpellation au ministère. Le ministre de l'intérieur, M. de Falkenstein a avoué le fait, en ajoutant que le nombre des personnes qu'atteignait cette mesure, n'était que de 16, le gouvernement ayant fait autant d'exceptions qu'il avait pu. Quant aux motifs de la mesure, il a déclaré ne pas les pouvoir exposer en séance publique. La chambre, désapprouvant la mesure, s'est alors formée en comité secret. Là, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères ont donné des explications qui ont duré plus de 2 heures.

Dans la même séance, le ministre de l'intérieur a été encore interpellé sur la question de savoir s'il avait connaissance d'un ordre donné par le gouvernement prussien, de n'admettre dans ses états aucun étranger que son passeport désignerait comme catholique allemand. Le ministre a déclaré n'avoir eu aucune communication de cet ordre.

VARIETES.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HELENE.

Par le général Montholon, Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(Suite. — Voir notre numéro 54.)

CHAPITRE XIII. Lord Amharst.

Un store-ship nous apporta enfin la fameuse grille de fer attendue avec tant d'impatience par sir Hudson-Lowe, pour empêcher ses terreurs nocturnes: 135 sentinelles ne le rassuraient pas; il lui fallait une grille entourant hermétiquement, et les clés de cette grille sous son oreiller.

Les variations subites de la température agissaient toujours plus ou moins sur la santé de l'empereur; mais jusque-là leur effet ne nous avait donné aucune inquiétude sérieuse. Cette fois, il en fut autrement; des symptômes de dysenterie se manifestèrent, et nous savions trop bien, par l'expérience de tous les jours, quels étaient les dangers de cette maladie sous le ciel brûlant de Sainte-Hélène. Pendant trois jours, notre inquiétude fut extrême, quoiqu'il n'y eût pas de progrès, mais il y avait péril tant que le calamel n'aurait pas fait que les médecins appellent son effet. Enfin, le cinquième jour, le mieux fut sensible; le huitième jour, l'empereur se trouvait assez bien pour vouloir prendre l'air dans le jardin. Le général sir Hudson-Lowe, qui se dirigeait, avec deux ou trois officiers, vers notre logement, il rentra aussitôt.

Deux bâtiments arrivés d'Europe et du Cap nous apportèrent ces journaux, quelques brochures et des lettres. Nous apprimes ce qui nous était écrit, par des officiers du camp qui, persuadés que nous avions déjà lu nos lettres, nous parlaient de ce qu'elles contenaient. Ils avaient été la veille au bal chez lady Lowe.

Au nombre des brochures, se trouvait celle du docteur Waarden, du Northumberland; l'empereur la lut avec intérêt et ne dicta, en réponse, huit ou dix lettres supposées écrites par lui, les notes qu'il m'avait précédemment dictées sur l'Egypte y furent intercalées. C'était une occasion qu'il ne voulait pas laisser échapper de réfuter d'odieuses calomnies. Le comte de Las Cases, auquel on attribua ces lettres du Cap, s'est défendu d'en être l'auteur et a publié des notes ou observations à ce sujet pendant son exil en Allemagne. Ces notes furent, comme tous ses actes, un témoignage de fidélité et de dévouement.

L'attaque de dysenterie avait été connue dans l'île, quelque soin que sir Hudson-Lowe prit à envelopper Longwood d'un voile impénétrable; les commissaires s'en émurent, ils demandèrent des communications officielles sur la santé de l'empereur, et renouvelèrent leurs instances pour être admis à le voir. Le gouverneur ne céda pas sur la question de libres communications avec Longwood, mais il consentit à donner copie des bulletins qu'il recevait du médecin. Cette circonstance fut le début de ses querelles sérieuses et personnelles avec le docteur O'Meara; il voulait que ce médecin lui fit des bulletins selon sa propre convenance, ou, pour dire plus vrai encore, qu'il les écrivit sous sa dictée. Le bulletin de santé devait être l'occasion d'un rapport sur tout ce qu'il aurait vu, appris ou entendu de l'empereur pendant le cours de la journée. Du médecin on voulait faire un méchant.

Verbeux temps, l'empereur reçut la visite de l'amiral et de lady Macartney, et arriva ainsi à la fin de son exil.

La mort tragique d'un employé du gouverneur, qui possédait la confiance la plus intime de sir Hudson-Lowe, fut, pendant quelques jours, le sujet de toutes les conversations de l'île: on prétendait, à tort, que cet homme était pendu parce que le gouverneur avait découvert qu'il le trahissait et ne faisait passer copie de toutes les dépêches du ministère, ainsi que des bulletins de toutes les nouvelles qu'on voulait nous cacher.

Plusieurs bâtiments arrivèrent des Indes et du Cap; bon nombre de passagers, et presque tous les officiers de ces vaisseaux obtinrent d'être présentés à Longwood; le capitaine de l'un des bâtiments en profita pour se mettre à la disposition de l'empereur et lui offrir de le mener où il voudrait. Ce noble projet lui était inspiré, disait-il, par son indignation de la conduite du gouvernement anglais, et surtout de sir Hudson-Lowe, indignation, ajoutait-il, qui était partagée en Angleterre dans toutes les classes de la société, et que tout le monde partageait, à l'exception de quelques amis des ministres.

L'empereur écouta avec un bienveillant intérêt l'offre de ce bon marin, mais il la refusa.

C'est vers la même époque qu'un officier de la garnison conçut tout un plan d'évasion, dont le succès était certain pour gagner le rivage sur un point de la côte opposée à James-Town, et que gardait un poste d'infanterie. Il prétendit en être entendu avec le commandant de l'un des bâtiments de la croisière. Des chaloupes pouvaient seules aborder, mais c'était tout ce qu'il fallait, puisqu'avec une chaloupe armée de bons rameurs, il était facile de gagner le bâtiment destiné à la fuite. Une heure de marche nous séparait de ce point; mais, soit que déjà sa résolution fut prise de ne point se sauver, soit qu'il ne crût pas à la sincérité des offres qui lui étaient faites ou à la possibilité de la réussite, l'empereur les refusa sans hésitation.

Deux bâtiments arrivés, l'un de l'Angleterre, l'autre de la Chine, apportèrent à Longwood de nouveaux sujets de querelles avec sir Hudson-Lowe. Un maître canonier s'était chargé de présenter à l'empereur un beau buste de marbre du roi de Rome, sculpté à Florence, et que l'on disait fait d'après les ordres de l'impératrice Marie-Louise, pour être offert au père et au mari, en hommage de ses tendres souvenirs. Mais quelle conséquence ne devait pas avoir un semblable message dans l'imagination de sir Hudson-Lowe! C'était peut-être tout une conspiration! Le buste pouvait contenir une correspondance du

plus haut intérêt politique ! Ne pas permettre qu'il parvint à Longwood, le désiraient, à son avis, le conseil de la sainte Vierge. Cependant, que de discriminations, et combien d'échecs des rétributions, trouveraient dans l'opinion publique, si nous avions connaissance de ces faits. Six jours se passèrent sans que le buste fut apporté à Longwood, quoique dès le lendemain de l'arrivée du Baring nous eussions connu la mission du canonier. Enfin, sir Hudson-Lowe vint chez le grand-maréchal et, avec un embarras extrême, qu'un statuaire de Florence avait fait un mauvais buste du fils de l'archiduchesse Marie-Louise, et l'avait envoyé à Sainte-Hélène, par le Baring, en y joignant une lettre dans laquelle il avoue que le prix lui a été payé, mais qu'il espère, par la générosité du général Bonaparte, comme supplément de prix, prétention qui, à lui, sir Hudson-Lowe, paraissait si exorbitante, qu'elle devait suffire pour que le buste ne fût pas accepté, car c'était évidemment une honteuse spéculation de quelque mauvais sculpteur toscan. Le grand-maréchal ne se laissa pas imposer par ce langage : il assura le gouverneur que l'empereur avait un grand désir de revoir les traits de son fils, et il l'engagea vivement à envoyer, dès le soir même, le buste à Longwood. Cependant nous ne le reçûmes que le lendemain.

Tant d'astuce et de mauvais vouloir blessaient cruellement l'empereur, qui dicta, au grand-maréchal la lettre suivante pour le canonier du Baring :

« M. le canonier Rudewich, je suis très content de voir que vous m'avez remis le buste en moins de deux semaines. Je ne puis que vous en féliciter. Je déplore que je n'aie pu vous en payer le prix, et de vous en remercier. Les détails qui, pour un père, en la position où il se trouve, lui sont de plus grand intérêt. Les lettres que vous m'avez envoyées, il paraît que l'artiste met à son ouvrage la valeur de 100 livres sterling. L'empereur m'a ordonné de vous remettre une lettre de change de 300 livres sterl. (1) ; l'expédition est faite. Je vous indemnise des pertes qu'il sait que vous avez eues sur la vente de vos marchandises, d'ayant pu les débarquer, et de préjudice que cet événement vous a occasionné, mais qui vous donnera des titres à l'estime de tout bon homme. Ayez la bonté de transmettre, aux personnes qui ont eu cette obligeante attention, mes remerciements de l'empereur. J'ai l'honneur d'être, etc. »

« P. S. Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de la lettre de change inclose. »

A cet envoi précèdent succédèrent des présents, non moins importants. L'honorable M. Elphinstone, acquittant vis-à-vis de l'empereur une dette de reconnaissance, envoya à Sainte-Hélène un jeu d'échecs en ivoire d'un travail merveilleux, une boîte de jetons de jeu avec un panier en ivoire, et deux magnifiques corbeilles de très grande dimension, toutes ciselées à jour ; chacun de ces objets portait la couronne impériale, des aigles et des N. Voici à quelle occasion ce sentiment de reconnaissance de M. Elphinstone prit naissance dans son cœur.

La veille de la bataille de Waterloo, le capitaine Elphinstone, frère de celui qui faisait l'envoi, avait été grièvement blessé et gisait sur le champ de bataille dans un état à peu près désespéré ; l'empereur, passant près de lui, envoya son chirurgien de service pour poser le premier appareil sur les blessures, dont le sang coulait avec abondance. Sa bonté naturelle pour les blessés alla, dans cette occasion, jusqu'à faire donner du vin du Rhin à un de ses chasseurs de la garde de service près de sa personne.

Ces présents servirent naturellement de prétexte à de vives discussions entre sir Hudson-Lowe et le grand-maréchal, à tel point que plus d'un mois s'écoula entre leur arrivée à Sainte-Hélène et leur remise à Longwood, M. Manning, qui était chargé du message, ayant cédé au désir de sir Hudson-Lowe de nous laisser ignorer cet envoi, et ayant déposé les caisses à James-Town, où elles attendirent que le gouverneur eût décidé s'il convenait ou non de les remettre à l'empereur.

Cette conduite de sir Hudson-Lowe lui fut dictée, disait-il, par la crainte que les pièces de l'échiquier ne servissent à une correspondance secrète, et parce qu'elles portaient des emblèmes de la souveraineté de l'empereur.

Lord Amherst, arrivé depuis peu à Sainte-Hélène, de son ambassade en Chine, ayant demandé à être reçu par l'empereur, tout avait été préparé pour le recevoir comme pour l'audience accordée à sir Hudson-Lowe à son arrivée à Sainte-Hélène. La présentation devait être faite par le grand-maréchal. Un de nous serait dans le cabinet topographique, servant à cette occasion de salon de service, et les valets de chambre Saint-Denis et Noverras seraient le service des portes de cette première pièce et du salon, dans lequel se tiendrait l'empereur. La suite de lord Amherst ne devait être présentée qu'après l'audience. De leur côté, nous nous de la dire, si lord Amherst et sa légation avaient été reçus aux Tuileries aux plus beaux jours de l'empire, ils n'eussent pas mis plus de formes courtoises et respectueuses dans leurs manières et dans leurs paroles.

La mission conciliatrice de lord Amherst fut le sujet des premières paroles, et peut-être la conversation n'eût-elle rien eu de politique, si il n'avait cru devoir offrir de se charger de transmettre au prince régent les demandes que l'empereur pourrait avoir à lui faire.

« Ne vous en faites rien, ni son peuple, n'ont de droit sur moi, » dit l'empereur avec l'expression d'un sentiment de profonde souffrance ; « l'Angleterre n'a pas l'exemple de 20 millions d'hommes en opprimant un seul ; Sylla, Marius signaient leurs décrets de proscriptions au milieu du combat et avec la pointe encore sanglante de leurs épées ; c'est au milieu de la paix que le bill du 11 avril a été signé avec le sceptre d'un grand peuple et dans le sanctuaire de la loi. »

« Le droit des gens devait être du moins la loi de vos ministres, mais il est paralysé la main sauvage de quelques-uns d'entre eux ; il leur fallait l'arbitraire. Ils mentirent au parlement, et poussèrent l'audace du mensonge jusqu'à dire qu'ils demandaient le droit de régler ma captivité, afin de me traiter avec plus de libéralité qu'il est d'usage d'en accorder aux prisonniers de guerre ; et quel usage en ont-ils fait ? Ils ont délégué ce pouvoir discrétionnel à un homme choisi ad hoc parmi les hommes d'un caractère connu par leurs missions précédentes, et auquel ils ont dit : Si votre prisonnier s'échappe, votre carrière et votre fortune sont perdues. Un géolier, en Europe, ne peut imposer de restrictions selon ses caprices ou ses terreurs

paniques, au criminel confié à sa garde ; il est obligé de se renfermer dans l'exécution des règlements établis par des lois ou par des magistrats. Il n'y a qu'un moyen d'ôter à un prisonnier toute chance d'évasion, c'est de l'enfermer dans un cercueil. Le parlement, qui fit tomber sur un échafaud la tête de Charles I^{er} ; la Convention, qui condamna Louis XVI à mourir de la main du bourreau, trouvaient l'excuse de leur crime dans l'intérêt national ; le bill du 11 avril ne sert que des haines personnelles ; il sera, tôt ou tard, la honte de l'Angleterre ; le parlement qui l'a voté a méconnu son saint caractère ; comme corps législatif, il a forfait à l'honneur anglais. »

« On veut que je ne sorte de cette hutte malsaine qu'en étant accompagné d'un gardien ; on me défend de recevoir des lettres de ma femme, de ma mère, de ma famille, si elles n'ont pas été lues et commentées par mon géolier. »

« Mais quelle utilité ont ici ces odieuses restrictions ? Quel homme de bonne foi peut admettre la possibilité d'une évasion, quand de nombreuses croisières rôdent autour de cette île, que des postes sont établis sur tous les points, que des signaux se correspondent en tous sens, et qu'aucun bâtiment ne peut approcher ni s'éloigner de Sainte-Hélène sans avoir été visité par les agents du gouvernement ; quand enfin des centaines de factionnaires sont placés autour de cette enceinte, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin ? »

« Mais on fait plus encore, si il est possible ; on veut que je revie tout un passé de gloire, que je reconnaisse la honte de ma patrie ; on veut que la France n'ait point eu de roi, et que sur son sol la couronne impériale, et l'on prendra certainement un arrêt de M. Lowe, l'abbé sainte que le vicaire de Jésus-Christ a déposée sur mon front. Le nom de général Bonaparte, je le portais à Campo-Formio et à Lunaville, lorsque je dictais la paix à l'empereur d'Autriche ; je le portais à Amiens, quand je signais la paix avec l'Angleterre ; je suis fier de le porter encore, et l'honneur français me défend de reconnaître à un roi d'Angleterre le droit de renier les actes du peuple français. »

« Mon intention était de prendre le nom de Duroc ; de cent vos ministres et leur sicaires, M. Lowe, qui par leurs ignobles tracasseries à ce sujet m'obligent à garder le titre d'empereur Napoléon. »

« Quand votre gouvernement ne veut pas que ce titre m'appartienne, il reconnaît implicitement que Louis XVIII régnait en France quand je signais la paix d'Amiens, et que les lords Landerdale et Castlereagh négociaient avec mes plénipotentiaires ; il fait plus, il reconnaît que le cardinal d'York régnait en Angleterre, quand Georges III signait à Versailles la paix de 1763 ; et il dénie la royauté du roi Charles XIII de Suède. C'est porter le despotisme sur tous les trônes ; c'est propager le germe des révolutions dans toutes les monarchies. »

« Vos ministres ne se sont pas contentés de mentir au parlement sur ma position ; l'un d'eux a dit, dans une nombreuse réunion, en Irlande, que je n'avais fait la paix avec l'Angleterre que pour la tromper, la surprendre et la détruire. De telles calomnies contre un homme qu'on opprime, qu'on tient à la gorge pour l'empêcher d'élever la voix, sont repoussées par tout homme d'honneur et de cœur. »

« J'ai constamment voulu la paix, et une paix franche avec l'Angleterre ; je ne connais pas de rivalité qui puisse empêcher

l'Europe de se relever des secousses, l'édifice européen dans l'intérêt de tous, en me servant des rois pour doter l'Europe continentale des bienfaits des constitutions que votre pays, comme le mien, n'ont acquises qu'au prix d'une épouvantable commotion sociale. L'Angleterre n'avait rien à craindre de moi, au moment où elle m'écouterait. »

« Si Fox avait vécu, la face de l'Europe aurait changé. Son génie et son patriotisme m'avaient compris ; toute idée grande et nationale vibrerait dans son âme. Il est mort pour le malheur du monde ; pas un coup de canon n'aurait été tiré sur le continent depuis Austerlitz ; si les négociations de lord Landerdale avaient été continuées. Je le répète, j'ai toujours voulu la paix ; je n'ai combattu que pour l'avoir. Le congrès de Vienne croit l'assurer à l'Europe, il se trompe ; la guerre et une guerre terrible couve sous les cendres de l'empire ; tôt ou tard les peuples me vengeront cruellement de l'ingratitude des rois que j'ai couronnés ou auxquels j'ai pardonné. »

« Dites au prince régent, dites au parlement, dont vous êtes l'un des principaux membres, que j'attends comme une faveur la hache du bourreau pour mettre un terme aux outrages de mon géolier. »

Lord Amherst avait écouté avec émotion ces plaintes d'une grande âme profondément blessée ; il ne chercha pas à dissimuler l'intérêt qu'il y prenait ; il promit de ne rien faire au prince régent, et offrit respectueusement d'intervenir vis-à-vis de sir Hudson-Lowe.

« Ce serait inutile, reprit l'empereur en l'interrompant, le crime et la haine de moi sont également dans la nature de cet homme ; il a besoin de me torturer comme le tigre d'enfoncer ses griffes dans la proie dont il prend plaisir à prolonger l'agonie. »

Le soir de cette audience, l'empereur nous dit : « Lord Amherst a échoué dans sa mission ; cependant c'est un homme d'esprit et de savoir. »

Le général Gourgaud était triste depuis quelques jours ; des lettres de sa mère l'avaient vivement affecté. L'empereur s'en aperçut, mais il chercha inutilement à se faire dire la cause de cette tristesse. Un bâtiment était en partance pour l'Europe ; l'empereur fit appeler Gourgaud et lui remit une lettre ouverte, en le chargeant de la faire passer à Paris, et l'autorisant à en prendre connaissance.

C'était un brevet de 12,000 francs de pension en faveur de Mme Gourgaud et réversible à sa mort sur la tête de son fils ; cette manière de témoigner à ses officiers l'intérêt qu'il leur portait était une habitude de l'empereur, il ne l'a souvent prouvé.

L'affaire du buste n'était pas encore finie et devait donner lieu encore à des ennuis pour l'empereur. Sir Hudson-Lowe lui fit dire que la lettre de Bertrand à ce sujet était la plus impertinente qu'il eût reçue de sa vie, et qu'il eût à se rappeler pour l'avenir que le général Bertrand ne restait dans l'île que parce que lui, sir Hudson-Lowe, le voulait bien ; que s'il recommandait, il le ferait immédiatement embarquer pour le Cap ; qu'il priait le général Bonaparte de lui faire connaître quel était l'auteur de l'infâme calomnie qui l'accusait d'avoir brisé le

buste et d'avoir gêné le canonier du Baring dans la vente de sa pacotille.

« C'est, fit répondre l'empereur, le canonier lui-même qui l'a dit chez le grand-maréchal. »

« Le gouverneur se plaint des lettres que je lui fais écrire ; qu'il sache bien que je ne veux rien lui donner, et qu'il n'est pas autorisé, par ses instructions, à me laisser acheter le buste de mon fils et à me laisser recevoir les présents que m'offre M. Elphinstone, en reconnaissance de ce que j'ai sauvé la vie à son frère, la veille de la bataille de Waterloo, pourquoi a-t-il fait porter ces objets à Longwood ? Mais où sont ces prétendues restrictions ? Pourquoi ne nous les a-t-il jamais communiquées ? Le fait est qu'elles n'existent pas ; et je proteste contre toute entrave à ma liberté d'action qui ne m'aurait point été communiquée avant d'être mise à exécution. »

« Lord Bathurst a déclaré au parlement que M. Lowe n'avait le droit de rien ajouter aux restrictions établies et qui m'ont été communiquées. Si, par hasard, il lui a pris fantaisie de protester contre les couronnes du jeu d'échec, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? J'en aurais ri de bon cœur ; mais ce qu'il a voulu, c'est tout simplement me donner des coups d'épingle en invoquant la teneur de règlements imaginaires, par un motif occasionnel d'insinuer que c'est à sa très grande honte que j'eusse été le buste de mon fils et de quelques objets chinois. L'homme qui a l'habitude au cachot d'un donjon, eût-il même les fers aux pieds et aux mains ; mais aux caprices de son géolier, jamais ! Le ne puis que me défendre, et je me défends à l'aide de restrictions que d'elles ne peuvent que me servir pour me défendre et pour me faire respirer. »

« M. Lowe me fatigue de ses insinuations ; il me fait mourir à coups d'épingle, au moral comme au physique ; un bourreau me tuerait d'un seul coup ; mais sa conduite est, en toutes choses, tortueuse et mystérieuse. C'était la manière d'agir des petits tyrans d'Italie ; le crime seul marche dans les ténèbres ; tôt ou tard son roi et sa nation connaîtront son indigne conduite, et s'il échappe au châtement de la loi qu'il vit, il n'échappera pas à l'arrêt d'infamie et de réprobation de tous les hommes éclairés et sensibles. C'est un mandataire infidèle, il trompe son gouvernement ; les faits mentonges qu'il emploie le discours de lord Bathurst en sont une preuve incontestable. Sa conduite pour le buste de mon fils est odieuse et digne de tous ses actes depuis son arrivée. »

(La suite prochainement.)

ANNONCES.

AVIS IMPORTANT.

Vente finale a prix fixe, par liquidation définitive.

M. VAN WEERDEN & Cie, Hoogstraat, ont l'honneur d'avertir les Dames qu'ils ont décidé à quitter les affaires. Vu les assortiments considérables en Manufactures françaises et étrangères, ils ont décidé, par mesure de prévoyance, afin de réaliser au plus vite, à abandonner les marchandises audessous des prix de fabrication.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam de 10 Mars.

	Int.	9 mars.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2 1/2	59 1/2	59 1/2	59 1/2
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	—	72	—
Dito dito	4	—	94	94 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Syndicat	4 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	162 1/2	162 1/2	162 1/2
Anc. d'Amsterdam	—	—	—	—
Obli. de l'Etat 18165	—	—	108	—
Dito dit 1828 & 1829 5	—	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	71	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	90 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 1/2	—
Passive	5	—	5 1/2	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Ardoins	5	—	20 1/2	—
Dito	3	—	38	—
Coupons Ardoins	—	—	21 1/2	—
Obligations Goll. & Comp	5	—	—	—
Dito installées	5	108 1/2	108 1/2	—
Dito dit	2 1/2	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Anc. de 1838	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1835	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	50 1/2	50 1/2	—

Bourse de Paris du 9 Mars.

	Int.	COURS 9 mars.	OUVERT.	FERMÉ.
Cinq pour cent	—	—	120 15	—
Trois pour cent	—	—	84 10	—
Emprunt Ardoins	—	—	—	—
Anc. différée	—	—	—	—
Nouveau dit	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Certificats Falconet	2 1/2	—	101	—
Dette active	2 1/2	—	—	—
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	500	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers de 10 Mars.

Métalliques, 5 % — Ard., 5 % 20. — Dettes différées ancien, — Passives, — Lots de Heuse 62 P. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures, Ardoins 19 1/2).

(1) Par suite de quelques indignes manœuvres, le pauvre canonier a été près de deux ans sans recevoir cette somme.